



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2024-293

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2024

# Sommaire

## **ARS OCCITANIE /**

R76-2024-12-17-00003 - Arrêté n°2024-7643 modifiant l'arrêté n°2021-5494 portant composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie (3 pages)

Page 3

## **ARS OCCITANIE / DIRECTION**

R76-2024-12-18-00001 - Décision 2024-7603 portant modification de signature DG ARS - decembre2024.pdf (6 pages)

Page 7

# ARS OCCITANIE

R76-2024-12-17-00003

Arrêté n°2024-7643 modifiant l'arrêté  
n°2021-5494 portant composition de la  
commission permanente et des commissions  
spécialisées de la Conférence Régionale de la  
Santé et de l'Autonomie Occitanie

**Arrêté n°2024-7643 modifiant l'Arrêté n°2021-5494  
portant composition de la commission permanente et des commissions spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

- Vu** le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;
- Vu** le décret n°2021-847 du 26 juin 2021 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2021-4990 du 28 octobre 2021 modifié du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2021-5494 du 16 novembre 2021 modifié du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Commission Permanente et des Commissions Spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2024-0137 du 9 janvier 2024 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Commission Permanente et des Commissions Spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;

---

**ARRETE**

---

**Article 1 : Sont membres de la commission permanente à compter du 20/12/2024**

**Collège 7 : Au titre des offreurs des services de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
<b>M. Stéphane PAREIL</b> ARSEAA Toulouse	<b>M. Olivier PIERROT</b> ADAPEI Hautes-Pyrénées	<b>M. Pascal BROUSSE</b> Directeur général GIHP OCCITANIE
<b>Dr Jean-Christophe CALMES</b> URPS Médecins	<b>Dr Philippe CUQ</b> URPS Médecins	<b>Dr Laurence SAFONT</b> URPS Médecins
<b>Dr Jean THEVENOT</b> Président CROM OCCITANIE	<b>Dr Catherine GUINTOLI</b> Conseiller ordinal CROM OCCITANIE	<b>Dr Michel BOUSSATON</b> Vice-Président CROM OCCITANIE
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>Mme Emilie BERARD</b> Déléguée Régionale FHF Occitanie (FHF)	<b>M. Jean-Marie BOLLIET</b> Directeur CH Carcassonne (FHF)	<b>M. Barthélémy MAYOL</b> Directeur CH Perpignan (FHF)

Le reste sans changement

**Article 2 : Sont membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins à compter du 20/12/2024**

- **Président : Pr Jean-Emmanuel DE LA COUSSAYE**
- **Vice-président : Dr Jean-Christophe CALMES**

**Collège 7 : Au titre des offreurs des services de santé**

*Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif dont un président de conférence médicale d'établissement*

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
<b>M. Pascal DELUBAC</b> Directeur Territorial Elsan Clinique St Pierre Perpignan	<b>M Fabrice DERBIAS</b> Directeur Clinique de L'Union Saint Jean	<b>Dr Serge CONSTANTIN</b> Président Directeur Général Clinique du Parc Castelnau-le-Lez
<b>Dr Clément CAPDEVILA</b> Président de la CME Clinique St Jean Sud de France St Jean de Védas (FHP)	<b>Dr Claire BRENIER-CAVAILLON</b> Présidente de la CME Clinique des Minimes Toulouse (FHP)	<i>Sera désigné ultérieurement</i> (FHP)

Le reste sans changement

**Article 3 : Sont membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux à compter du 20/12/2024**

- **Président : M. Philippe JOURDY**
- **Vice-présidente : Dr Nicole CRISTOFARI**

**Collège 1 : Au titre des collectivités territoriales**

Deux présidents du conseil départemental ou leurs représentants

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Nadine FRAYSSE</b> Conseillère départementale de l'Aveyron	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>M. Alain GABRIELI</b> Vice-Président du Conseil départemental de la Haute Garonne	<b>Mme Christine COURADE</b> Conseillère départementale de la Haute Garonne	<b>Mme Emilienne POUMIROL</b> Conseillé départemental de la Haute Garonne

Le reste sans changement

**Article 4 :** Les autres dispositions de l'arrêté n°2021-5494 modifié relatif à la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie demeurent inchangées.

**Article 5 :** Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 6 :** Le Directeur de la direction des Droits des Usagers et des Affaires Juridiques et de l'Inspection Contrôle de l'ARS et le Président de la CRSA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier, le 17 décembre 2024

Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé Occitanie

  
Didier JAFFRE

ARS OCCITANIE

R76-2024-12-18-00001

Décision 2024-7603 portant modification de  
signature DG ARS - decembre2024.pdf

**Décision DG ARS n° 2024-7603  
portant modification de délégation de signature du directeur général  
de l'agence régionale de santé d'Occitanie**

**DECISION MODIFICATIVE  
DE LA DECISION n°2023-3696 du 26 juillet 2023  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le directeur général  
de l'agence régionale de santé d'Occitanie**

**Vu** le Code de la santé publique et le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé et notamment l'article L. 1432-2 dudit Code ;  
**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;  
**Vu** le Code de la sécurité sociale ;  
**Vu** le Code du travail ;  
**Vu** le Code de la défense ;  
**Vu** le Code de l'environnement ;  
**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
**Vu** le décret du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;  
**Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;  
**Vu** la décision ARS Occitanie 2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie et décisions modificatives suivantes ;

**Considérant** que l'évolution de l'organisation et du fonctionnement à l'intérieur d'une direction implique la modification de la délégation de signature,

**DECIDE :**

**Article 1er :**

La présente annexe 1 annule et remplace l'annexe 1 intitulée « Personnes bénéficiant d'une délégation de signature » de la décision 2024-6136 du 16 octobre 2024 modifiant la décision n°2023-3996 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie susvisée.

**Article 2 :**

Les autres dispositions de la décision ARS Occitanie n°2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie demeurent inchangées.

**Article 3 :**

Le directeur général adjoint par intérim est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 18/12/2024

Le Directeur Général

  
Didier JAFFRE

**ANNEXE 1 modificative – Personnes bénéficiant d’une délégation de signature**

**Article 1<sup>er</sup> : direction générale**

Le directeur général adjoint désigné au titre de l’article 1<sup>er</sup> est :

- M. Joffrey HENRIC, par intérim

**Article 2 : direction du cabinet :**

Le directeur de cabinet désigné au 2.1 est :

- M. Julien KRAMARZ

Le directeur adjoint désigné au 2.2 est :

- M. Romuald DELANNOY

**Article 3 : secrétariat général :**

Le secrétaire général désigné au 3.1 est :

- M. Joffrey HENRIC

Le directeur des ressources humaines désigné au 3.2 est :

- M. Sylvain CADIN

Le directeur adjoint des ressources humaines désigné au 3.2.1 est :

- M. Christophe CHAUT

La directrice des finances et des moyens désignée au 3.3 est :

- Mme Hélène LOUBIER

**Article 4 : direction de l’offre de soins et de l’autonomie :**

La directrice de l’offre de soins et de l’autonomie désignée au 4.1 est :

- Mme Julie SENGER

Le directeur adjoint, responsable du pôle soins hospitaliers désigné au 4.2 est :

- M. Thomas RUGI

La directrice adjointe, responsable du pôle médico-social désignée au 4.3 est :

- Mme Régine MARTINET

**Article 5 : Direction du premier recours**

Le directeur du premier recours désigné au 5.1 est :

- M. Pascal DURAND

Le directeur adjoint du premier recours désigné au 5.2 est :

- M. Benoît RICAUT-LAROSE

La responsable du pôle soins primaires désignée au 5.3 est :

- Mme Céline SAINTIN

Le responsable du pôle soins urgents et non programmés désigné au 5.4 est :

- M. Benoît RICAUT-LAROSE

La responsable du pôle formation des professionnels de santé, pharmacie, biologies désignée au 5.5 est :

- Mme Adeline PICOT

La conseillère pédagogique régionale désignée au 5.6 est :

- Mme Réjane SIMON
- Mme Christine ETIEVE

**Article 6 : Direction de la santé publique**

La directrice de la santé publique désignée au 6.1 est :

- Mme Catherine CHOMA

Les deux responsables financiers de la Direction de la Santé Publique désignés au 6.1 sont :

- M. Laurent MOMMEJA
- Mme Caroline MARENGO-AINS

Le directeur adjoint en charge de la prévention et de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, responsable du pôle alertes, risques et vigilances désigné au 6.2 est :

- M. Nicolas SAUTHIER

La responsable de l'unité soins psychiatrique sans consentement désignée au 6.2.1 est :

- Mme Annabelle PARISSET

La responsable de la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire désigné au 6.2.1 est

- Mme Aline COT

Le responsable de l'unité vigilances et préparation aux crises sanitaires désigné au 6.2.1 est :

- M. Michaël HUART

La directrice adjointe en charge de la politique de prévention, responsable du pôle santé environnementale, désignée au 6.3 est :

- Mme Betty ZUMBO

La responsable du pôle prévention et promotion de la santé désignée au 6.3.1 est :

- Mme Nadège SAINT MARTIN

Le responsable de la cellule eaux mutualisée désigné au 6.3.2 est :

- M. Yannick DURAN

**Article 7 : Direction droit des usagers, des affaires juridiques et de l'inspection contrôle :**

Le directeur des droits des usagers, des affaires juridiques et de l'inspection contrôle désigné au 7.1 est :

- M. Philippe MERRICHELLI

La directrice adjointe désignée au 7.3 est :

- Mme Véronique GHADI

La responsable du pôle droits des usagers et éthique désignée au 7.2.1 est :

- Mme Hannah TREILLE

La responsable du pôle inspections contrôles désignée au 7.2.2 est :

- Mme Stéphanie HUE

**Article 8 : Direction des projets :**

Le directeur des projets désigné au 8.1 est :

- M. Pascal DURAND

Le directeur adjoint des projets désigné au 8.2 est :

- M. Christophe BONNIER

Le responsable du pôle méthodes, projet et évaluation désigné au 8.3 est :

- M. Christophe BONNIER

Le responsable du pôle PRS et CPOM désigné au 8.4 est :

- M. Christophe BONNIER

La responsable du pôle études et statistiques désignée au 8.5 est :

- Mme Charlotte CAZES

La responsable du pôle systèmes d'information en santé désignée au 8.6 est :

- Mme Marie-Christine LABES

**Article 9 : Délégations départementales :**

Les Directeurs de délégation départementale désignés au 9.1 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Marie-Odile AUDRIC ;
- Pour l'Aude (11) : M. Xavier CRISNAIRE ;
- Pour l'Aveyron (12) : M. Benjamin ARNAL ;
- Pour le Gard (30) : M. Guillaume DUBOIS ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : Mme Isabelle REDINI ;
- Pour le Gers (32) : M. Didier-Pier FLORENTIN ;
- Pour l'Hérault (34) : M. Mathieu PARDELL ;
- Pour le Lot (46) : M. Quentin DELACOUR ;
- Pour la Lozère (48) : M. Xavier MARETTE ;
- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : à désigner ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : M. Franck NIVAUD ;
- Pour le Tarn (81) : Mme Cendrine BLAZY ;
- Pour le Tarn-et-Garonne (82) : M. David BILLETORTE ;

Les directeurs adjoints désignés au 9.2 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Edith IZQUIERDO-JAIME ;
- Pour l'Aude (11) : Mme Dominique MESTRE-PUJOL ;
- Pour l'Aveyron (12) : Mme Emilie COURTIAL-JEAN ;
- Pour le Gard (30) : M. Frédéric STREIT ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : Mme Charlotte HAMMEL ;
- Pour le Gers (32) : Mme Delphine BESSIERE ;
- Pour l'Hérault (34) : Mme Murielle KORDYLAS ;
- Pour le Lot (46) : Mme Maguelone LE ROY ;
- Pour la Lozère (48) : M. Stéphane RIBAUT ;
- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : Mme Laura ESCALE ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : M. Rémi CROS ;
- Pour le Tarn (81) : à désigner ;
- Pour le Tarn-et-Garonne (82) : M. Laurent GONZALEZ ANTON ;

Les responsables des pôles animation des politiques territoriales de santé publique désignés au 9.3 sont :

- Pour l'Ariège (09) : à désigner ;
- Pour l'Aude (11) : Mme Dominique MESTRE-PUJOL ;
- Pour l'Aveyron (12) : M. Philippe POULET ;
- Pour le Gers (32) : M. Quentin CASABURI ;
- Pour l'Hérault (34) : Mme Julie VALADOU ;
- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : Mme Laura ESCALE ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : à désigner ;
- Pour le Tarn (81) : Mme Mathilde BOUSQUET ;
- Pour le Tarn-et-Garonne (82) : Mme Anne-Gaëlle FLAMBEAUX ;

Les responsables des pôles animation de la transformation de l'offre désignés au 9.3 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Edith IZQUIERDO-JAIME ;
- Pour l'Aude (11) : Mme Alazais RAYNAL ;
- Pour l'Aveyron (12) : Mme Emilie COURTIAL-JEAN ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : Mme Marie-Pierre CANITROT ;
- Pour le Gers (32) : Mme Delphine BESSIERE ;
- Pour l'Hérault (34) : Mme Justine HOIBIAN ;
- Pour le Lot (46) : Mme Maguelone LE ROY ;
- Pour la Lozère (48) : M. Stéphane RIBAUT ;
- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : Mme Mélody MALPEL ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : M. Rémi CROS ;
- Pour le Tarn (81) : Mme Laure ESPINASSE ;
- Pour le Tarn-et-Garonne (82) : M. Laurent GONZALEZ ANTON ;

Les responsables ou cadres de l'unité d'accès aux soins de premier recours désignés au 9.4 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Pauline RIQUET ;
- Pour l'Aude (11) : Mme Nathalie FORT ;
- Pour l'Aveyron (12) : Mme Emmanuelle POURCEL ;
- Pour le Gard (30) : Mme Marion TARROU ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : Mme Lucile FUMERY ;
- Pour la Lozère (48) : Mme Céline JOURDAN ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : à désigner ;
- Pour le Tarn (81) : Mme Corinne LENORMAND ;

Les responsables en charge de l'unité prévention et promotion de la santé environnementale désignés au 9.4 sont :

- Pour l'Aveyron (12) : M. Nicolas CHARLES ;
- Pour le Gard (30) : Mme Maelle DAMPFHOFFER ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : M. Alexandre PELANGEON ;
- Pour l'Hérault (34) : à désigner ;
- Pour le Lot (46) : M. Sébastien GORECKI ;
- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : à désigner ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : Mme Marie BARRERE ;
- Pour le Tarn (81) : à désigner ;
- Pour le Tarn-et-Garonne (82) : Mme Déborah SAUZIER ;

\* \* \*